



REGLEMENT FUTSAL U13

SAISON 2017-2018

I. INSCRIPTIONS :

Elles se font sur volontariat pour tous les clubs auprès de leur responsable de secteur.

Les équipes s'engagent pour les 3 journées, voire 4, si qualifiées pour la finale départementale, 5 si qualifiées pour la finale régionale

- Bulletin à retourner aux responsables de secteur **pour le 01 Octobre au + tard.**
- **Toute équipe ne se présentant pas à l'une des journées sera automatiquement exclue du challenge (cf règlement en pièces jointes).**

II. LOIS DU JEU :

Loi 1 : Terrain de jeu

- Terrain de handball ou spécifique Futsal
- Largeur : 16 à 25 m - longueur : 25 à 42 m
- Surface de réparation : 6 m
- Point de réparation : 6 m
- Zone de remplacement : partie de la ligne de touche du côté des bancs des équipes
- Buts : fixés au sol, largeur : 3 m, hauteur 2 m
- Rond central : 3 mètres de rayon

Loi 2 : Ballon spécifique FUTSAL (faible rebond)

Loi 3 : Nombre de joueurs

- 5 joueurs dont 1 gardien
- 5 remplaçants maximum
- Remplacement : zone de 3 mètres de la ligne médiane
- Banc de touche à 5 mètres de part et d'autre de la ligne médiane.

Les remplacements pourront être effectués à tout moment de la partie et ceci sans autorisation de l'arbitre, à la seule condition que le joueur entrant devra **obligatoirement attendre que son coéquipier soit entièrement sorti du terrain de jeu.**

Loi 4 : Equipement des joueurs et licences

- Maillots numérotés, chaussures type tennis ou cuir moulé à semelles claires sans crampons, culottes courtes (pantalon autorisé pour le gardien) bas et protège tibias, maillot dans le short.
- Les numéros des maillots doivent correspondre à ceux inscrits sur la feuille de match
- Licences en règle obligatoires pour tous les joueurs et les responsables d'équipe, à présenter le jour des rencontres. **Pas de licence, pas de participation.**

Loi 5 : Challenge

- Pour les 3 premières journées, 8 équipes par salle, formule échiquier papier, **tirage au sort à l'arrivée des équipes**, 4 journées, match 12 mn
- **Heures de RDV : 8H30 le matin pour début à 9H00 ; 13H00 l'après-midi pour début à 13H30**
- Le club recevant, devra faire en sorte que les locaux soient ouverts au minimum 30 mn avant le début des rencontres et mettre une pharmacie à disposition

- Comptabilité des points :
Victoire : 4pts ; Match nul : 2 pts ; Défaite : 1 pt ; Forfait 0 pt
Si égalité Lors des 3 premiers tours
1°/ Goal average particulier
2°/ Goal average général
3°/ Meilleure attaque
4°/ Jonglerie 5 joueurs par équipe
- Finales. 12 équipes seront conviées dans chaque tableau. **Voir schématique.**
Organisation District 56 et les clubs d'accueil. Arbitrage CDA.
- Un club ne peut avoir 2 équipes qualifiées pour une Finale mais peut avoir une équipe dans chaque Finale.

Loi 6 : Feuille de match

- Une feuille de match est établie avant le début de la journée pour toutes les équipes participantes et remise au responsable de la salle pour vérification et tirage
RAPPEL PAS DE LICENCE PAS DE PARTICIPATION

Loi 7 : Arbitrage

- Chaque équipe devra indiquer sur la feuille de match le nom et le N° de licence de la personne assurant cette fonction pour son équipe

Loi 8 : Fautes et comportements anti-sportifs

- **TOUS LES CONTACTS ET TACLES SONT INTERDITS** (seul le tacle de récupération est accepté et pour le gardien de but, uniquement dans sa zone)
- Toutes les contestations seront sanctionnées par un **coup franc indirect**
- En cas d'exclusion (2ème avertissement ou exclusion directe), le joueur sanctionné ne peut revenir dans le match en cours mais sera remplacé par un de ces coéquipiers

Loi 9 : Cumul des fautes

- Catégorie non concernée

Loi 10 : coup de pied de réparation

- Point de réparation à 6 mètres de la ligne de but

Loi 11 : Remise en jeu

- Engagement : il se fait à 2 vers l'avant (comme avant)
- Touche : exclusivement au pied, ballon arrêté sur la ligne, joueurs adverses à 5 mètres et exécution dans les 4 secondes (un but ne peut être marqué directement)
- Coup de pied de coin : au pied, adversaires à 5 mètres et exécution dans les 4 secondes
- Coup franc direct : dans les 4 secondes, adversaires à 5 mètres
- Coup franc indirect : voir Loi 8

Loi 12 : Gardien de but

- .Un gardien de but ne peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe bottée délibérément par un partenaire. Si tel cas : **coup franc direct** pour l'équipe adverse ballon placé sur la ligne des 6 mètres dans l'axe du point de transmission et du but
- Le gardien de but doit remettre en jeu le ballon ET uniquement à la main, le ballon peut franchir la ligne médiane
- Toutes ces relances doivent être exécutées dans les 4 secondes sinon coup franc direct pour l'équipe adverse ballon placé sur la ligne des 6 mètres dans l'axe du point de transmission et du but
- **Contrairement au foot à 8 le gardien ne peut poser le ballon au sol et le rejouer au pied**

Commission Départementale F.A.E.R.
(Section FUTSAL)